

Psychologues de la FPH : l'expérimentation, où en sommes-nous ?

Gladys Mondière, membre du BF

La FFPP s'est particulièrement mobilisée sur la question de l'expérimentation d'une organisation de la profession au sein de la FPH. La journée organisée à Lille le 8/02/2013 (dont les actes sont en ligne sur le site) qui a accueilli 300 professionnels a permis d'ouvrir les débats, notamment grâce à la présence de Madame Lenoir Salfati, de la DGOS. À la demande de différentes régions, cette journée s'est déclinée en après-midi à Lyon (le 18 juin), Nantes (le 4/10) et prochainement à Nancy (le 15/10). À chaque fois, des psychologues représentant leurs collègues hospitaliers ou des collègues déjà organisés sont venus témoigner de leurs interrogations et intérêts pour cette expérimentation. Un état des lieux non exhaustif auprès de ces psychologues a permis de mettre en évidence un engagement dans cette expérimentation, mais parfois un retard dans les inscriptions sur le site du Ministère. Aussi, la FFPP a écrit à Mme Lenoir Salfati pour demander un report de la date butoir pour inscription officielle, faisant valoir l'intérêt de la profession pour l'expérimentation mais la difficulté à mettre en œuvre le projet dans les établissements du fait de démarches un peu longues.

Rappelons pour information que la Circulaire DGOS/RH4 no 2012-396 du 26 novembre 2012 a été adressée aux ARS pour information et diffusion, et aux Directeurs d'Établissements Publics pour exécution. Les psychologues se sont néanmoins approprié cette circulaire dès janvier 2013 et ont mis en route des démarches de réflexion, des rencontres entre collègues ou au sein des collèges, avec les directions et la communauté médicale. La procédure impliquant ces différentes rencontres et l'inscription en CTE s'avère assez longue. Par ailleurs, certains établissements ont pensé que le passage en CTE/inscription sur le site nécessitait un développement de l'inscription, un projet déjà abouti, ce qui a pu entretenir une certaine confusion. Lors de la deuxième réunion de suivi de l'expérimentation, Madame Lenoir Salfati a réaffirmé que l'engagement ne demandait pas un projet formalisé et que le passage en CTE validait le désir de s'engager dans l'expérimentation, « l'envie d'y aller » en quelque sorte. Compte tenu du retour effectué par la FFPP sur l'état d'engagement d'une vingtaine d'établissements et des 24 structures déjà inscrites sur le site, un report de l'inscription sur le site au 31/03/2014 a été proposé par la DGOS, avec une fin d'expérimentation reportée de fait au 31/03/2016. Madame Lenoir Salfati a rappelé qu'il était prévu, comme écrit dans la circulaire, la mise à disposition d'une boîte mail afin de répondre aux questions durant toute la durée de l'expérimentation :

DGOS-psychologues.experimentation@sante.gouv.fr.

La FFPP continue à s'engager auprès des psychologues pour la structuration de la profession, partant de l'idée que les psychologues de la FPH disposent de caractéristiques statutaires qui leur sont attachées mais que ces dispositions ont souvent servi de référence au-delà de leur corps propre. C'est la raison pour laquelle cet engagement est important pour les psychologues et la psychologie.



Manifestation des psychologues

Gladys Mondière, membre du BF

Le 26/09/2013, près de 400 psychologues ont manifesté devant le ministère des Finances, à Bercy, afin de demander une reconnaissance salariale à la hauteur de leur niveau d'études. Venus de toutes les régions de France, de champs professionnels différents (santé, conventions, justice...), les psychologues, et particulièrement des jeunes, ont fait le déplacement pour demander un salaire juste. Même si c'est à l'initiative des psychologues de la FPH de la CGT que l'idée de cette manifestation a été lancée, de nombreux psychologues travaillant dans des domaines très variés se sont reconnus dans ces revendications. Les psychologues demandent notamment une revalorisation salariale, qui dans la FPH par exemple, n'a pas eu lieu depuis plus de 20 ans. Pour rappel, excepté dans la Convention 66 où les psychologues démarrent leur carrière avec un salaire d'environ 2400 euros net (mais pour lesquels les emplois sont le plus souvent à temps-très-partiel), les psychologues débutent plutôt avec un salaire d'environ 1450 euros net et lorsque là encore les psychologues sont embauchés à mi-temps, ils se situent alors avec un Bac + 5 en dessous du seuil de pauvreté estimé en France à 814 euros.

Malgré plusieurs courriers et une demande de rendez-vous, le ministère des Finances n'a pas reçu la délégation qui était venue avec les 12 000 signatures de la pétition pour demander l'ouverture de négociations salariales. Le cabinet du Ministère de la Fonction Publique a néanmoins reçu la délégation, mais n'a pu que constater cet état de fait et évoquer un vaste chantier de refonte totale de l'architecture statutaire de toutes les fonctions publiques.

Les psychologues sont repartis dans leurs régions particulièrement déçus, voire même pour certains en colère, de n'avoir reçu aucune réponse du Ministère des Finances. Malgré une forte mobilisation, cette indifférence a été vécue comme une sorte de non reconnaissance de la profession.

Depuis la pétition a été déposée à Bercy et une demande de rendez-vous a été renouvelée auprès du Ministère des Finances. Les psychologues semblent déterminés à faire valoir leur diplôme en terme de salaire...ils restent les derniers fonctionnaires à ne pas avoir été revalorisés.

Compte-rendu de la réunion du 21 septembre 2013 organisée par l'AEPU et la FFPP

Benoît Schneider, Claire Leconte et Hélène Ricaud-Drois

Présents : C. Leconte (présidente AEPU) – B. Schneider (président FFPP) – D. Gaonac'h (conseiller scientifique) – Représentants d'organisations: CNU, SFP, SIUERPP, SNP, FENEPSY. Collègues de différentes universités (à titre personnel ou représentant de leur université) : Aix-Marseille, Bordeaux, Bourgogne, Lille, Lorraine, Paris-Descartes, Paris-Diderot, Paris 8, Paris 10, Poitiers, Strasbourg, Toulouse.

Suite à la réunion organisée par la FFPP/AEPU le 1er juin dernier qui visait à une concertation entre universités et organisations représentatives de la psychologie, et faute de consensus obtenu à cette date, ces mêmes organisations ont convié les représentants de la communauté à une nouvelle réunion pour statuer sur le modèle de définition des mentions à définir pour la discipline après avoir obtenu :

- un délai supplémentaire de la part de la DGESIP pour poursuivre la réflexion ;
- la suppression d'une quelconque liste (cf. note de bas de page du document de la DGESIP du 24 juillet 2013).

Cette réunion s'est tenue en prenant en compte la diffusion du document de juillet (Cadre National des Formations).

Par rapport à l'examen de juin a été pris en compte la forte probabilité (à confirmer par la publication d'un texte réglementaire) que la notification du parcours figure sur le diplôme en tant que visa sous la forme « vu le parcours xxxx suivi par l'étudiant ».

Lors de la réunion du 21 septembre, apparaît un net partage des avis entre proposition du maintien d'une mention unique et proposition d'une déclinaison de quelques mentions (4 à 7 maximum) tout en notant une certaine difficulté :

- à arrêter des choix pour ces quelques mentions ;
- à définir les critères du choix.

La possibilité d'ajouter une mention générique psychologie à une liste spécialisée restreinte a été rejetée. À été rejetée également une définition de choix sur la base d'approches théoriques. En l'absence de consensus, une réflexion s'est engagée autour de la proposition des 4 intitulés s'appuyant sur la Certification Européenne, mais sans parvenir à un consensus final.

L'argument de la lisibilité pour les étudiants et/ou les employeurs qu'assurerait la déclinaison de quelques mentions se heurte à la difficulté d'un découpage satisfaisant pour chacun avec une interrogation sur le critère à adopter pour la déclinaison des intitulés (champs professionnels, sous-disciplines, méthodes, épistémologies). Le maintien d'une mention unique est apparu à plusieurs participants comme une position de sauvegarde en l'absence d'un accord consensuel sur la déclinaison des quelques mentions.

Nous avons également mis en avant le vif souhait que la communauté continue le travail de réflexion engagé pour définir ce que pourraient être des « parcours » lisibles même si le choix de ces derniers relève in fine de l'autonomie des universités. Le projet vise à définir une liste indicative qui serve de repères partagés au sein de la communauté et participe de la lisibilité de la psychologie en interne (université) et en externe (employeurs et, plus largement, société civile).

Éthique de la recherche : chercheurs, universitaires et praticiens, participez à cette première grande étude sur l'éthique en France

La première des deux Journées d'Hiver de l'AEPU (Lille, 8 et 9 Février 2013) a été consacrée à « L'éthique de la recherche en psychologie en question ». Son objectif était notamment de présenter et de discuter le nouveau cadre proposé par la Loi Jardé qui devrait entrer en vigueur dès la publication de ses décrets et dont l'application devrait avoir des incidences majeures sur nos pratiques de recherche.

Des collègues grenoblois se saisissent également de cette question et lancent une enquête. Nous relayons ci-dessous leur message et vous remercions par avance pour votre implication, d'une part, en répondant à l'enquête, et, d'autre part, en assurant le relais d'information auprès de vos étudiants afin qu'ils puissent eux aussi y répondre.

Géraldine Vial et Anne-Sophie Brun-Wauthier, maîtres de conférences en droit à l'Université de Grenoble, ont contribué à nos travaux dans le cadre d'un symposium lors des Entretiens de la psychologie en 2012 et aux Journées d'hiver de l'AEPU (Lille, février 2013) sur le thème de l'éthique de la recherche. Leur groupe de recherche « Droit et sciences » est en train de mener la première grande étude sur l'éthique de la recherche en France. Cette étude est destinée à renouveler des enquêtes qui ont été réalisées dans de nombreux pays anglo-saxons sur l'intégrité et l'inconduite scientifique et qui n'ont jamais été encore menées en France.

L'enquête, administrée par questionnaire en ligne, est lancée depuis le 26 septembre 2013. Les résultats, attendus en 2014, vont permettre d'obtenir en France des données similaires à celles recueillies à l'étranger et de les comparer.

L'étude vise à comprendre la manière dont les chercheurs français se représentent les valeurs et les normes éthiques, à mesurer quantitativement la fréquence des atteintes à l'intégrité scientifique, en prenant en considération non seulement les actes commis par les sujets interrogés mais également ceux dont ils ont été témoins ou victimes.

L'éthique appartient aux chercheurs.

Donnez votre avis ! Cliquez pour accéder au questionnaire en ligne : <http://enquete-ethique.upmf-grenoble.fr/>

Stages

- Le 24/09/2013 huit organisations : SNP, CFTD, CFTC, FFPP, CFE-CGC, UFMICT CGT, AEPU, SIUERPP, ont diffusé un tract concernant les stages et leur gratification. Vous pouvez retrouver ce document ainsi que le communiqué FFPP/AEPU (Sept 2013) sur le site de l'AEPU : <http://www.aepu.fr/>
- On trouvera également une interview FFPP de B. Schneider sur le site <http://sosstagespsy.wordpress.com/actualites/>
- Le Journal des Psychologues recueille des témoignages : « Sans stage, comment va-t-on former les psychologues ? Mobilisons-nous ! » D. Goetgheluck et P. Conrath, n° 311, octobre 2013, page 7. jdpsychologues.fr ou jdp@martinmedia.fr

La FFPP soutient cette démarche.

Région : Ile-de-France

À l'aube de 2014, le Bureau Ile-de-France de la FFPP entre dans l'e-génération ! En effet, depuis quelques semaines, nous sommes présents sur le site communautaire Facebook. Retrouvez ainsi toute l'actualité de la région et plein d'autres choses encore en suivant le lien ci-après : <http://www.facebook.com/groups/ffpp.idf/>. Nous vous y attendons nombreux !

Par ailleurs, les groupes d'intervision que nous avions précédemment évoqués sont en phase d'être lancés. L'inauguration de ces derniers se fera en janvier 2014. Si vous êtes intéressé(e) pour participer, nous vous invitons à remplir ce formulaire d'inscription : <https://docs.google.com/forms/d/1x0HQf6mzrEC5vAr3d62SqVPVM7W3zdd2A6h3jOvj5Q/viewform>. Pour consulter la charte des groupes ou pour toute autre information, vous pouvez nous contacter à : iledefrance@ffpp.net.

Au plaisir de vous lire et de vous rencontrer,

Le Bureau Ile-de-France de la FFPP.

Hommage aux Victimes du Terrorisme

D. Szepielak, chargé de mission Crises et Désastres

Dans son n°68, Fédérer (mars 2013, pp. 10-15) a publié Protect, un projet européen. Utilisation d'un questionnaire pour le dépistage d'états de stress post-traumatiques sévères. K. Teepe mettait l'accent sur l'importance et la spécificité de la prise en charge en consultation psychologique de patients victimes de tortures, de violences d'Etat ou d'atteinte aux droits de l'homme. Le compte-rendu qui suit vise à souligner l'importance du contexte institutionnel et sociétal où le statut de victime peut et doit être pris en compte, contexte que les psychologues doivent contribuer à construire.

Le 19 septembre 2013, peu après le 11 septembre, désormais journée mondiale de lutte contre le terrorisme, un hommage a été rendu comme tous les ans depuis 1998 aux victimes du terrorisme. Aux invalides, devant la statue commémorant les victimes, et en présence du garde des sceaux, Mme Christiane Taubira et du ministre de l'intérieur, M. Manuel Valls, SOS attentat et l'Association Française des Victimes du Terrorisme, se sont mobilisés pour la mémoire des victimes du terrorisme.

Leurs présidents respectifs, Françoise Rudetzki et Guillaume Denoix de Saint Marc, ont fait quelques rappels concernant les différents actes terroristes qui s'immiscitent dans notre vie violemment et bafouant tous nos repères. Dans ce cadre, un rappel, celui de la différence entre le statut de victime de guerre et de victime civil du terrorisme. Si le premier est parfaitement reconnu et pris en compte, il n'en est pas de même pour les civils qui subissent, très souvent d'ailleurs parce que par leur intermédiaire, on touche la France, les Etats-Unis... A ce titre, être victime civile du terrorisme évolue favorablement grâce à la lutte des Associations précitées.

Des victimes directes, et des victimes indirectes des derniers actes de terrorismes ont accepté d'intervenir malgré les émotions et le traumatisme encore vivace. Ce sont des individus et des victimes détruites qui ont rappelé la réalité de ces horreurs avec dignité.

Murielle Ravey, infirmière urgentiste et victime de la prise d'otage sur le site gazier de In Amenas, s'est exprimée avec beaucoup de dignité, malgré la perte de son emploi, malgré ses traumatismes et malgré la perte d'amis. Actuellement isolée et sans avenir professionnel, elle a accepté de faire part de sa situation, simplement et avec authenticité. A juste titre d'ailleurs, Guillaume Denoix de Saint Marc rappelle que « le temps des victimes n'est pas celui de la justice ». Lui même victime indirecte de l'attentat du DC 10 qui provoqua la mort de son père, le 19 septembre 1989. Il rappelle cette importance de rester digne, cette nécessité de ne jamais sombrer dans la haine ou la violence, de rester civilisé face à la barbarie. Dignement, comme Françoise Rudetzki, il consacre sa vie au combat contre le terrorisme et se mobilise pour les victimes, leur apportant soutien et solutions juridiques. L'un et l'autre rappellent que l'aide et le soutien doivent être réalisés sur du long terme. L'aide ne doit pas être une parenthèse, un moment que l'on accorde pour se donner bonne conscience, elle doit être l'objet d'implications.

Cette après-midi fut donc émouvante et se veut comme toujours un moment pour avancer sur des éléments concrets rappelle Françoise Rudetzki. La lutte contre le terrorisme, les lois concernant les victimes, les fonds de pensions jusqu'alors mal employés, sont autant d'éléments qui grâce à ces militants progressent et aboutissent à un meilleur respect du statut de victime.

Christian Machon, président de France Beslan, de même, se mobilise pour des victimes que l'on écoute plus, que l'on entend plus, trop éloignées de nous. Avec son intelligence et sa mobilisation, il rappelle ce triste événement qui a eu lieu en Ossétie du nord en 2004, encore en septembre...

Appel à contribution - Association Internationale de Psychologie Appliquée

ICAP : New ! The Open Symposium concept

- You see the organisation of a symposium as a good opportunity to meet people working on the same topic as you?
- You tried to organise a symposium on a key topic, but you could not gather the 5 required presentations?
- You wonder if a theoretical discussion including different perspectives on an emerging theme would be of current interest? This concept is for you!

Detailed guidelines are available on ICAP 2014 dedicated website (<http://www.icap2014.com/>).

Important dates :

- 15 November 2013: submission deadline for open symposia
- Between 15 November and 1 December 2013: open symposia consultation, click here to view proposals
- 1 December 2013: submission deadline for complementary proposal to an open symposium. Submit a proposal on the website
- 1 December 2013: submission deadline for individual papers and posters. View the guidelines and submit your abstract.

Formation :

Pays de la Loire

Les **Écrits professionnels du psychologue**: Lundi 16, Mardi 17 et Mercredi 18 décembre à Nantes

Objectifs de la formation

- Appréhender les enjeux et les responsabilités dans la production des écrits professionnels : droits, devoirs, moyens.
- Mettre en perspective les obligations déontologique et juridique, définir la place et le rôle de chacune.
- Comprendre les enjeux et les modes de communication intra et inter institutions.

Formateur : Marie-Jeanne Robineau

Animateur de groupe d'analyse des pratiques : 13, 14 janvier, 3 et 4 mars, et 22 et 23 avril 2014 à Nantes

Objectif général de la formation : permettre à chaque stagiaire d'être à même d'animer un groupe d'analyse des pratiques.

Formateurs: Claude Michalet, Marie Héléne Brandouy, Patrick Cohen,

Pour obtenir davantage de renseignements et s'inscrire, consulter le site de la FFPP, onglet «Formations»: www.psychologues-psychologie.net

Agenda :

19 Octobre : GIRÉDÉP

25 et 26 Octobre : CNCDP

4 et 5 Novembre : Formation AGAP à Nancy

15 Novembre : Journée FPH à Nancy

16 Novembre : Bureau Fédéral

18 et 19 Novembre : Formation AGAP à Paris

20, 21 et 22 Novembre : Formation Les écrits professionnels du psychologue à Paris

22 Novembre : BF

23 Novembre : Journée Régions

2 et 3 Décembre : Formation AGAP à Nancy

5 Décembre : Formation Préparation au concours FPH

6 Décembre : Bureau Fédéral

13 et 14 Décembre : CNCDP

13 Décembre : BF

14 Décembre : 10 ans de la FFPP

16, 17 et 18 Décembre : Formation Les écrits professionnels du psychologue à Nantes

Adhésion individuelle 2014

Tarif	1ère cotisation	Renouvellement
Normal	73 €	108 €
Retraité ⁽¹⁾	48 €	78 €
Réduit ⁽²⁾	35 €	35 €

Adhésion 14 mois (pour une première adhésion à partir de 01/11/2013)

Tarif	Cotisation
Normal	73 €
Retraité ⁽¹⁾	48 €
Réduit ⁽²⁾	35 €

Adhésion organisationnelle 2014

Nombre d'anciens adhérents x 43,00 €

+

Nombre de nouveaux adhérents x 28,00 € ⁽¹⁾
(suivant conditions : consulter le Sièges de la FFPP)

⁽¹⁾ Tarif ne permettant pas de bénéficier de l'APAJ (Aide Professionnelle, Aide Juridique)

⁽²⁾ Etudiant en Master ou doctorant non allocataire et psychologue non imposable, sur justificatif.

Diminution de 30% de l'adhésion FFPP pour les membres individuels adhérents à une centrale syndicale, sur justificatif.

Cotisation APAJ

Elle est comprise dans l'adhésion individuelle tarif normal. Elle est facultative et sur demande au siège pour les autres adhérents individuels et pour les adhérents des organisations membres : 28,00 €.

Cotisation de soutien

Possible pour tous, facultative : 50,00 € minimum.

Avec le site de la FFPP

www.psychologue-psychologie.net,

Retrouvez les tarifs d'adhésion (rubrique Adhérer ou rubrique A télécharger > Documents Adhésion), les formulaires d'adhésion à imprimer ou le formulaire en ligne d'inscription individuel.

Simple, rapide et sûr, réglez votre cotisation directement en ligne avec le système Paypal !

Pour toute question, contactez le Siège de la FFPP :

- par e-mail à siege@ffpp.net,

- par téléphone au 01 55 20 54 29

- ou par fax au 01 55 20 54 01.

Fédérer en ligne & Abonnement

Retrouvez tous les numéros de Fédérer et de Brèves de Fédérer sur le site de la FFPP.

Fédérer et Brèves de Fédérer (version papier) : 60 € pour participation aux frais d'édition avec remise gracieuse de 50% pour les adhérents. S'adresser directement au siège.